

Compte rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du mardi 26 juin 2018

Sous la présidence de M. Pierre GEIST, maire, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 27 mars 2018.

Le conseil est informé des décisions du maire prises par délégation.

Le conseil décide d'amortir le diagnostic accessibilité imputé sur le compte 2031-680, pour un montant total de 2.256,00 € sur un an à compter de l'exercice 2018 / le PLU imputé sur le compte 202-690, pour un montant total de 7.254,00 € sur un an à compter de l'exercice 2018 / la déclaration de projet imputée sur le compte 202-689, pour un montant total de 3.150,00 € sur un an à compter de l'exercice 2018.

Le conseil approuve les modifications budgétaires présentées par le maire.

Le conseil approuve l'octroi des subventions pour l'association Histoire de Westhoffen et Environs et l'Amicale des pompiers pour l'organisation du 14 juillet.

Le conseil municipal approuve les compromis de vente pour l'achat des terrains suivants : parcelle 1 section 16 / parcelle 107 section 16 / parcelle 99 section 16 / parcelles 663, 665, 667 section 31 / parcelle 67 section 15 / parcelle 102 section 16.

Le conseil municipal approuve le contrat pour un animateur des NAP rémunéré à hauteur de 30 € net de l'heure pour la période du 11 mai au 6 juillet 2018.

Le conseil décide d'adhérer au groupement de commandes proposé par le centre de gestion pour la reliure des registres d'actes administratifs et de l'état civil.

Dans le cadre du RGPD le conseil autorise le maire à signer la convention avec le centre de gestion pour la mise à disposition du DPD du centre de gestion et la réalisation de la démarche de mise en conformité avec le RGPD.

Le Conseil Municipal décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque santé complémentaire que le Centre de Gestion du Bas-Rhin va engager en 2018. Il détermine le montant et les modalités de sa participation en matière de santé complémentaire pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit (montant estimé) :

- forfait mensuel en € par agent : 25 €
- montant brut annuel en € par agent : 300 €
- critères de modulation : selon la composition familiale
- forfait mensuel pour le conjoint : 10 €
- montant annuel pour le conjoint : 120 €
- forfait mensuel par enfant : 15 €
- montant annuel par enfant : 180 €

Le conseil prend acte du rapport annuel 2017 sur la qualité et le prix du service d'eau potable présenté par Pascal OHNIMUS.

Le conseil prend acte du rapport annuel 2017 sur la qualité et le prix du service d'assainissement présenté par le maire.

Le conseil prend acte du rapport annuel 2017 sur la qualité et le prix du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés présenté par Pierre STEPHAN.

Le maire rend compte aux conseillers de la réunion au sujet des communes nouvelles qui a eu lieu à la sous-préfecture.

Le maire informe les conseillers que les demandes de permis de construire pour l'atelier municipal et pour l'aménagement de la synagogue ont été déposées.

Le maire informe le conseil que la cérémonie d'inauguration de la chaufferie et de l'église catholique aura lieu le 6 octobre prochain.

Le maire informe les conseillers au sujet de la baisse importante des dotations de l'état.

Le maire informe le conseil que la fête du 14 juillet sera cette année organisée par l'amicale des pompiers dans la cour de la mairie le 13 juillet au soir.